



Union Nationale des Syndicats Autonomes

## PERSONNELS AÉRIENS DÉVALUÉS...

La création du statut d'emploi du personnel navigant des douanes date de **1991**. Ce statut était censé leur apporter un niveau de traitement comparable aux autres personnels aériens de l'Administration.

Depuis, les indices de rémunération n'ont été revus que lors des accords Durafour (**1996**). La seule amélioration notable fut le rajout d'un sixième échelon en **2009** (après 6 ans de négociations !), permettant à des personnels recrutés "jeunes" (moins de 40 ans) de développer une carrière complète avec toujours une perspective d'amélioration de leur traitement. Cette décision s'est accompagnée de la possibilité de bénéficier de décrochages indiciaires si l'indice du grade était supérieur à celui du statut (chose interdite auparavant et qui avait été source de contentieux administratifs).

Puis l'ensemble de la catégorie B (de même que les personnels d'autres administrations recrutés par la douane) a profité de nouveaux indices sans que rien ne change dans le statut.

**AINSI MAINTENANT 30% DES PERSONNELS AÉRIENS NE PROFITENT PLUS DE LEUR INDICE DU STATUT**  
**CETTE PROPORTION DÉPASSE MÊME LES 40% POUR LES MÉCANICIENS NAVIGANTS**

De plus la réduction de temps de passage entre 2 échelons n'est plus possible. Dans le même temps le niveau d'exigence en compétences a été réhaussé par l'Administration (qualifications, stages, etc...)  
Bientôt les missions et le régime de travail seront entièrement revus (nouvel avion, nouveaux matériels d'investigation nocturne, astreinte).

ALORS NOUS POUVONS AFFIRMER QUE

- LES INDICES DU STATUT SONT COMPLÈTEMENT **OBSOLÈTES**
- L'ADMINISTRATION NE PEUT DEMANDER **PLUS** AUX AGENTS SI ELLE LEUR DONNE **MOINS**

**SOUTENEZ L'ACTION DE VOS REPRÉSENTANTS UNSA  
POUR EXIGER UNE RÉÉVALUATION IMMÉDIATE ET  
GÉNÉRALE DE 50 POINTS D'INDICES**

**LE PROCHAIN GT AÉRIENS (15/02/13) SERA DECISIF, MANIFESTEZ-VOUS !**

**UNSA-DOUANES** – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

**Local DG** : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

**Courriel** : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

